

# 119e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Genève, 13-15 octobre 2008

[Ordre du jour et programme de la session](#)<sup>1</sup>

## Composition de la délégation belge

- Sabine de Bethune, sénatrice, présidente du Groupe belge de l'UIP, présidente de la délégation
- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP
- Patrick Moriau, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP
- Geert Versnick, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif de l'UIP
- Philippe Mahoux, sénateur, membre du comité des Droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Wouter Beke, sénateur

## Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

### Débat d'urgence sur la crise financière

A l'initiative de **M. Beke**, la délégation belge a introduit une [proposition de point d'urgence](#) sur la crise financière.

Quatre autres propositions sur le même thème ont été faites par les Emirats arabes unis, l'Egypte, le Mexique et l'Iran. Les cinq délégations se sont concertées et ont formulé une proposition commune, libellée comme suit : « Endiguer la crise financière internationale et son impact économique dans les pays tant en développement que développés: le rôle des parlements ». L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'ajouter ce point à son ordre du jour.

Lors du débat sur le point d'urgence, M. Beke a présenté le projet de résolution belge. Il faisait également partie du comité de rédaction qui a été désigné après le débat pour élaborer le projet résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Avant même que le comité de rédaction n'entame ses travaux, quatre des cinq délégations ayant introduit une proposition de point d'urgence (Belgique, Emirats arabes unis, Egypte et Iran) ont rédigé un premier texte commun en remplacement de leurs projets de résolutions individuels. Le comité de rédaction a pris ce texte comme base de ses discussions en y apportant des amendements. L'Assemblée a approuvé unanimement la [résolution](#) proposée par le comité de rédaction.

<sup>1</sup> Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.

Une recommandation marquante dans cette résolution est la proposition de convoquer, dans un futur proche, une conférence parlementaire mondiale sur la crise financière.

Suite à l'approbation de la résolution par l'Assemblée, la station radiophonique Radio Cité Genève a interviewé **M. de Donnea** ainsi qu'un parlementaire du Bénin. L'interview a été diffusée en direct lors du journal du matin, le 15 octobre 2008.

M. de Donnea a souligné l'importance des conférences interparlementaires telles que celles de l'UIP, qui réunissent des parlementaires de plus de 150 pays. Elles sont essentielles pour aborder de façon coordonnée des problèmes mondiaux comme le changement climatique, la lutte contre le terrorisme ou la crise financière.

Répondant à la question de savoir si ce ne sont pas uniquement les gouvernements qui prennent des mesures pour faire face à la crise financière, M. de Donnea a souligné qu'il faut parfois réagir rapidement, mais que, même dans ces circonstances-là, le gouvernement ne peut ignorer le parlement. Aux Etats-Unis, le ministre Paulson a ainsi dû adapter son plan de soutien afin de le faire passer au Congrès. En Belgique également, une loi a déjà été votée pour appuyer les dispositions prises par le gouvernement dans le secteur financier. Il serait d'ailleurs impossible de prendre de telles mesures extrêmes sans qu'il y ait un large accord au parlement à ce sujet.

Enfin, M. de Donnea a souligné qu'il est important, dans un contexte de mondialisation, que les parlements « établis » investissent massivement dans le renforcement des capacités des parlements et des parlementaires dans les pays en développement, notamment en Afrique.

### **Premiers débats sur les thèmes de la prochaine Assemblée**

Lors de ces débats, les rapporteurs présentent une première version de leur rapport pour la prochaine Assemblée. Des experts externes sont également auditionnés.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires : le rôle des parlements (*Commission I : Paix et sécurité internationale*)
- Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables (*Commission II: Développement durable, financement et commerce*)
- La liberté d'expression et le droit à l'information (*Commission III: Démocratie et droits de l'homme*)

**M. de Donnea** a pris la parole lors du débat sur le thème « Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables ».

Il a relevé que les deux rapporteurs soulignaient dans leurs projets de rapport que la production d'éthanol à partir de la canne à sucre n'affectera pas la surface de la forêt amazonienne, et s'en est félicité. L'Amazonie représente en effet un maillon essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'on constate que la déforestation perdue à l'échelle planétaire, y compris en Afrique, en conséquence des activités agricoles, du besoin de charbon de bois, etc. L'on peut donc affirmer que la production d'éthanol à partir de la canne à sucre n'a pas d'impact néfaste sur la surface boisée ni sur les prix agricoles.

L'orateur s'est par ailleurs étonné d'une lacune dans les deux rapports : ceux-ci ne mentionnent nulle part la technique pourtant prometteuse de la fusion thermonucléaire, ni le réacteur de fusion en construction à Cadarache (FR). Si l'on maîtrisait cette source d'énergie, cela représenterait un énorme potentiel en énergie propre, dépourvue de radiations et de déchets.

### Commission des affaires des Nations Unies

La Commission des affaires des Nations Unies a été créée il y a un an et s'est réunie pour la seconde fois à Genève. Les travaux de la commission sont préparés et dirigés pour un [groupe consultatif](#), dont fait partie M. Versnick.

La commission a examiné:

- le rapport de la réunion de son groupe consultatif du 18 juillet 2008
- le [rapport de la mission du groupe consultatif en Tanzanie](#) concernant la mise en œuvre de la réforme « Une seule ONU » dans ce pays et la participation du parlement national à ce projet (8-10 septembre 2008) – Le projet « Une seule ONU » vise à atteindre une meilleure coordination des activités des diverses organisations de l'ONU qui sont présentes dans un pays donné. La Tanzanie est l'un des huit pays pilotes pour l'exécution de ce projet, qui fait partie de la réforme des Nations Unies. M. Versnick a participé à la mission sur le terrain.
- le rapport bisannuel du secrétaire général de l'ONU sur la coopération entre les Nations Unies et l'UIP (doc. A/63/228 de l'Assemblée générale des Nations Unies)
  - Le rapport doit aboutir, en novembre 2008, à l'approbation d'une nouvelle [résolution](#) sur ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>2</sup>.
- la préparation d'une enquête de l'UIP sur l'interaction entre les parlements et les Nations Unies
- le programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement
- la crise alimentaire dans le monde et les suites qui en découlent en matière de santé publique – La commission a auditionné le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation ainsi que des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

**M. Moriau** a pris la parole lors des débats sur la crise alimentaire et sur le projet d'enquête de l'UIP concernant la manière dont les parlements traitent les questions relatives aux Nations Unies.

Dans le débat sur la crise alimentaire, M. Moriau a souligné que les trois orateurs avaient à raison souligné que la faim et la sécurité alimentaire sont des problèmes plutôt politiques que techniques. En dépit de toutes les déclarations et initiatives, le nombre de gens souffrant de famine est passé ces dernières années de 860 à 925 millions. Les causes sont nombreuses, comme la pénurie d'eau ou l'urbanisation croissante, mais force est de constater que, sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale, la production alimentaire a dû faire place, dans certains pays en développement, à la production de produits d'exportation comme le coton. De même dans le débat sur les biocarburants, on voit par exemple que l'UE fixe des quotas de production et qu'on utilise le maïs à grande échelle pour la fabrication d'éthanol, une fois de plus au détriment de l'utilisation des terres arables pour l'alimentation. Il faut une approche politique basée sur la reconnaissance du droit à l'alimentation (et à

<sup>2</sup> La résolution fut adoptée le 18 novembre 2008 (doc. A/RES/63/24).

l'eau). Tant en Belgique que dans d'autres pays, on constate cependant que des milliards sont actuellement injectés dans le secteur financier.

Les vieilles recettes ne fonctionnent plus, que ce soit dans le cas de la crise immobilière ou de celles de l'alimentation ou des banques. Une approche politique s'impose. L'orateur a fait référence à une proposition de loi déposée par son groupe politique à la Chambre des représentants (52-1196/1) en vue d'interdire la spéculation financière sur la hausse des prix des produits alimentaires. Il faut par ailleurs de nombreuses autres dispositions, comme la remise des dettes des pays en développement, les sommes ainsi économisées pouvant être affectées à l'agriculture.

Quant à l'enquête envisagée par l'UIP sur l'interaction entre les parlements et les Nations Unies, M. Moriau a estimé qu'il s'agissait d'un instrument utile. En effet, il ne faut pas oublier que les mots « Nous, peuples des Nations Unies » par lesquels commence la Charte des Nations Unies, visent en premier lieu les parlements. A ce sujet, l'orateur a évoqué une proposition française, faite récemment à l'OSCE, pour la création d'une « commission pour le suivi des résolutions ». Il a demandé que ce point soit également repris dans le questionnaire. En effet, on vote tant de résolutions, qu'il est étonnant qu'il y ait encore des guerres et des disettes.

**M. de Donnea** a pris la parole lors du débat sur le programme d'action d'Accra.

Il s'est réjoui de l'adoption de ce programme d'action lors du troisième *Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement* à Accra (Ghana), le 4 septembre 2008. Le programme d'action vise à accélérer et à approfondir la mise en œuvre de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » du 2 mars 2005.

Le fait que le programme d'action reconnaît le rôle du parlement dans le renforcement de l'appropriation nationale de l'aide et dans le contrôle sur son efficacité, constitue un grand acquis. Afin de pouvoir contribuer à la réalisation du programme d'action, il faut cependant que les parlements soient eux-mêmes renforcés. Les pays doivent investir dans le renforcement des capacités des parlements et de leur rôle constitutionnel, ce qui comprend entre autres le renforcement des capacités des parlementaires individuels, des investissements dans l'infrastructure parlementaire et la création de cours des comptes indépendantes, faisant directement et librement rapport au parlement.

Actuellement, de nombreux pays donateurs lient encore l'aide qu'ils accordent à certaines conditions comme la bonne gouvernance. Il est préférable d'investir directement dans des mécanismes qui mènent à une bonne gouvernance, comme le renforcement du parlement et de l'appareil judiciaire. En d'autres mots, il convient d'investir en l'occurrence dans des engagements de moyens plutôt que de résultats. Du reste, l'aide budgétaire dont on parle beaucoup actuellement exige également un appareil de contrôle parlementaire et judiciaire solide. Aucun pays ne peut se targuer d'être à l'abri de la corruption. L'essentiel est de dépister et de sanctionner ces pratiques.

Des recommandations semblables reviennent dans le rapport sur la mission en Tanzanie du groupe consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies. Là aussi, on a pu constater que le parlement national était à peine associé aux activités des diverses organisations de l'ONU dans le pays et n'avait, dès lors, aucune influence sur celles-ci. Résultat tangible de la mission de l'UIP : certaines mesures ont déjà été prises en Tanzanie pour remédier à cette situation. Ainsi, le parlement sera dorénavant représenté au sein de l'organe de coordination du programme « Une seule ONU » dans ce pays.

La Commission des affaires des Nations Unies a conclu ses travaux par l'adoption d'un certain nombre de conclusions, que l'Assemblée a ensuite entérinées.

### **Adhésion de la Palestine comme membre à part entière de l'UIP**

Le parlement de la Palestine est devenu le 154<sup>e</sup> membre de l'UIP. Pour permettre cette adhésion, l'UIP a dû d'abord modifier ses statuts car, jusqu'à présent, seuls les parlements nationaux des états souverains entraînent en ligne de compte pour l'affiliation (depuis plus de 30 ans, la Palestine bénéficiait toutefois d'un statut d'observateur au sein de l'UIP).

La décision s'est donc déroulée donc en deux temps :

- Sur la proposition du Comité exécutif de l'UIP, l'Assemblée a d'abord approuvé l'amendement suivant aux [statuts](#) (nouvel article 3.2)<sup>3</sup> :

*« Le Parlement constitué conformément à la loi fondamentale d'une entité territoriale dont la vocation étatique est reconnue par l'Organisation des Nations Unies et qui bénéficie du statut d'observateur permanent auprès de cette organisation, avec des droits et privilèges additionnels importants, peut aussi devenir Membre de l'Union interparlementaire. »*

L'amendement est formulé de telle façon qu'il est (pour l'instant) uniquement applicable au CLP (Conseil législatif palestinien), l'institution parlementaire qui fait partie de l'Autorité palestinienne.

L'amendement a été adopté par une grande majorité (une majorité des deux tiers était requise). Il y avait 1219 voix pour, 93 voix contre et 230 abstentions.

**La délégation belge** a voté pour (12 voix).

- Ensuite, le Conseil<sup>4</sup> a approuvé sans vote l'adhésion effective du parlement palestinien.

La décision se réfère explicitement au fait que la situation actuelle dans les territoires palestiniens empêche le CLP de fonctionner et accepte que, dans ces circonstances, la participation de ce parlement aux activités de l'UIP « pourrait, pour le moment, être facilitée » par le CNP (Conseil national palestinien), l'organe de l'OLP qui exerçait jusqu'à présent le statut d'observateur de la Palestine au sein de l'UIP et dont, théoriquement, tous les membres du CLP sont d'office membres. Normalement, un parlement qui ne fonctionne pas ne peut devenir ou rester membre de l'UIP (art. 4.2 des statuts).

Reste à voir quelles seront la signification concrète de la décision du Conseil et la portée réelle de cette « facilitation » de l'affiliation du CLP par le CNP.

<sup>3</sup> Le rapport de la réunion du Comité exécutif où l'amendement a été élaboré (Genève, 20 juin 2008) peut être lu ailleurs sur cette page web.

<sup>4</sup> Contrairement à l'Assemblée, qui est l'organe politique le plus important de l'UIP et où le nombre de voix par pays varie en fonction du nombre d'habitants (minimum 10, maximum 23), le Conseil est l'instance qui détermine les activités et le fonctionnement de l'organisation. Au Conseil, tous les membres de l'UIP sont sur un pied d'égalité : chaque parlement membre y a 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou uniquement des femmes).

## Election d'un nouveau président de l'UIP

M. Theo-Ben GURIRAB, Président de l'Assemblée nationale de Namibie, a été élu président de l'Union interparlementaire pour un mandat de trois ans. Il l'a emporté sur son concurrent M. Agung LAKSONO, Président du parlement d'Indonésie, par 200 voix contre 113.

M. Gurirab succède à M. Pier Ferdinando CASINI (Italie).

## Autres résultats de la session

- Le Conseil a approuvé le budget pour 2009 ainsi qu'un programme triennal (2009-2011) de projets que l'UIP cherche à financer en mobilisant des ressources externes. Il s'agit d'activités visant à promouvoir la démocratie par le renforcement des parlements.

Le budget pour 2009 s'élève à 18,5 millions de francs suisses (env. 12 millions d'euros), dont environ 5 millions de francs suisses devraient provenir de contributions volontaires de donateurs externes, l'UIP couvrant le reste par ses propres moyens, c'est-à-dire principalement les cotisations des parlements membres. Ces cotisations augmentent de 2,5%. La contribution de la Belgique pour 2009 s'élève à 164.400 francs suisses (environ 106.000 euros).

Pour ses projets visant à renforcer les parlements, l'UIP bénéficie déjà de financements provenant des budgets de la coopération au développement de la Suède, du Canada et de l'Irlande. La Belgique et la Finlande ont également été approchées pour accorder une aide structurelle. Pour certains projets spécifiques, l'UIP a également reçu des dons substantiels de la Commission européenne et du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Par ailleurs, l'organisation participe régulièrement à des projets de renforcement des capacités des parlements mis en œuvre par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

- Le Conseil a exprimé le désir de voir l'UIP renforcer ses activités en matière de développement, en privilégiant les activités thématiques de formation destinées à aider les parlements à avoir plus d'impact sur la prise de décision dans ce domaine. Ces activités seraient rassemblées dans un nouveau programme, à l'instar des programmes existants en matière de droits de l'homme et d'égalité des chances.

Dans une première phase, les domaines d'activité prioritaires seraient:

- la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment les objectifs 1, 2 et 5 (lutte contre la pauvreté, réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle)
- la lutte contre le VIH/SIDA
- durabilité environnementale et changement climatique
- mécanismes pour le financement du développement.

L'UIP a déjà un certain nombre d'activités dans ces domaines. Par exemple, il existe depuis peu un [groupe consultatif sur le VIH/sida](#), qui a pour tâche de faire des propositions afin de mobiliser les parlements pour des actions concrètes de

lutte contre cette pandémie. La sénatrice Marleen Temmerman est membre de ce groupe.

Le Conseil a également approuvé un [message parlementaire](#) à l'intention de la conférence de suivi sur le financement du développement qui aura lieu à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008. Cette conférence des Nations Unies a pour but de faire le bilan de la mise en œuvre du consensus de Monterrey, c'est-à-dire des engagements pris lors de la première conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en 2002. L'UIP organise une [audition parlementaire](#) en marge de la conférence de Doha.

- Le Conseil a également approuvé une politique pour assurer la participation des personnes handicapées aux travaux de l'UIP. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires (sans imposer une charge budgétaire excessive à l'UIP) afin de permettre aux personnes handicapées (a) de participer aux réunions de l'UIP, (b) de pouvoir être engagé à l'UIP et (c) d'avoir accès à l'information que l'UIP met à disposition, surtout par son site web. Dès 2009, un investissement est prévu pour améliorer l'accessibilité du siège de l'UIP à Genève aux personnes handicapées

### Réunions de comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

- **Comité exécutif**

Le [Comité exécutif](#) compte 15 membres élus et prépare toutes les décisions du Conseil. M. Versnick est membre du Comité depuis octobre 2006 pour un mandat de quatre ans (il en fut déjà membre de 1998 à 2002).

**M. Versnick** a abordé en détail le projet de budget pour 2009 et relevé de nombreux points positifs. Le document budgétaire s'améliore tous les ans et devient chaque fois plus complet et précis, ce qui profite à la transparence du fonctionnement de l'UIP. L'augmentation des cotisations des membres se limite à 2,5%, ce qui est inférieur à l'inflation ainsi qu'à l'augmentation annuelle moyenne de 3 % approuvée antérieurement. Comme le Comité exécutif l'avait demandé l'année passée, le budget global fait à nouveau une distinction claire entre les chiffres concernant les activités de base, que l'UIP finance par ses propres moyens et qui sont donc pratiquement sûres, et ceux concernant les activités à financer par des contributions volontaires de donateurs externes, qui sont beaucoup moins sûres. Les objectifs en matière de contributions volontaires sont aussi devenus plus réalistes (5 millions de francs suisses pour 2009 au lieu de 7 millions pour 2008), même s'ils se situent toujours à un niveau supérieur à ce qu'on pourra probablement obtenir. Par le passé, l'UIP n'a pas toujours réussi à utiliser la totalité des moyens consentis par les donateurs externes. L'engagement de plusieurs responsables de projets prévu dans le budget devrait permettre de remédier à cette situation. Enfin, M. Versnick s'est réjoui du fait que plus de moyens sont attribués aux comités Moyen-Orient et Droits de l'homme des parlementaires.

Il estime pourtant qu'il y a encore moyen d'améliorer les choses. Ainsi, il a demandé que le document budgétaire indique, parmi les projets en dehors du budget principal, ceux qui sont prioritaires (puisque'il est peu probable qu'ils se réalisent tous) et que les fluctuations dans les postes budgétaires d'une année à l'autre soient discutées et expliquées plus amplement. M. Versnick a également rappelé une ancienne proposition des Douze Plus (voir plus loin) visant à charger un ou plusieurs vice-

présidents de l'UIP de superviser la préparation et l'exécution du budget. Actuellement, le secrétariat soumet au Comité exécutif une proposition de budget toute prête et rend seulement compte des détails de l'exécution du budget a posteriori. Le Comité exécutif pourrait au moins désigner son rapporteur pour le budget dès le début de la préparation de celui-ci. Malgré ces observations, M. Versnick a soutenu les propositions budgétaires.

En ce qui concerne la question de l'adhésion du parlement de la Palestine, il a défendu le compromis qui consiste à admettre le CLP mais à accepter que le CNP contribue, dans les circonstances actuelles, à la mise en œuvre de cette affiliation (c'est d'ailleurs lui qui avait suggéré cette idée lors d'une précédente réunion du Comité exécutif). Il a estimé que cet arrangement doit être entendu comme une interprétation, dans le cas particulier de la Palestine, de la disposition statutaire qui stipule que « chaque Membre de l'Union a le droit souverain de décider de la manière dont il organise sa participation à l'Union » (art. 6.2)

Outre les questions renvoyées au Conseil pour décision, le Comité exécutif a abordé un grand nombre de sujets sur lesquels il n'est pas encore arrivé à des conclusions et qui seront remis sur le tapis ultérieurement.

M. Versnick est notamment intervenu sur les questions suivantes :

- le rôle des vice-présidents de l'UIP (cette fonction a été créée l'année passée, dans le cadre de la réforme de l'UIP) ;
- les moyens pour réduire encore la cotisation à l'UIP des pays les plus démunis ;
- l'opportunité de prévoir d'autres sanctions que l'exclusion au cas où un parlement membre cesse, pour une raison ou une autre, de fonctionner ;
- la politique de l'UIP en matière d'attribution de visas pour les assemblées.

En ce qui concerne ce dernier point, il a insisté pour que le Comité exécutif poursuive ses efforts visant à nuancer la règle générale selon laquelle le pays hôte d'une assemblée de l'UIP doit procurer le visa à toutes les personnes déléguées par les parlements membres, sans exceptions. Le problème s'est posé parce que le Canada, qui est candidat pour organiser une assemblée, a refusé de donner carte blanche en la matière et se réserve le droit de refuser le visa dans certains cas. L'UIP doit préciser les cas qu'elle pourrait accepter.

### • **Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité est composé de 5 membres élus et autant de suppléants. **M. Mahoux** est membre titulaire du comité depuis avril 2007, et ce pour un mandat de cinq ans.

Lors de l'assemblée à Genève, le comité a examiné des dossiers concernant 33 pays. Il a tenu huit auditions avec des délégations venant de pays pour lesquels il a des dossiers à l'examen, ainsi qu'avec des représentants de sources qu'il utilise pour ses enquêtes.

Les cas de 239 parlementaires issus de 18 pays ont été rendus publics et soumis au Conseil (Afghanistan, Bangladesh, Belarus, Burundi, Colombie, R.D. Congo, Equateur, Egypte, Erythrée, Liban, Mongolie, Myanmar, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe).

### [Liste des résolutions adoptées](#)

- **Comité Moyen-Orient**

**M. de Donnea** a été élu membre effectif du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) pour un mandat de quatre ans (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007).

Pendant une certaine période, le comité ne fonctionnait plus très bien et il cherche maintenant un nouvel élan. Sa composition a été en grande partie renouvelée au cours des deux assemblées passées. En août 2008, deux de ses membres ont effectué une courte mission en Israël et en Palestine.

Les membres étaient d'accord pour dire que le comité doit agir en tant qu'intermédiaire neutre et œuvrer pour réunir des parlementaires israéliens et palestiniens des différents partis politiques pour un dialogue ouvert. Dans ce contexte, des rencontres en dehors des assemblées (par ex. au siège de l'UIP à Genève) sont probablement plus utiles que les auditions traditionnelles avec les délégations israélienne et palestinienne lors des assemblées, où trop d'autres délégations veulent se mêler aux discussions et où le dialogue ne peut être mené avec la discrétion voulue. Des missions du comité dans la région devraient contribuer à préparer de telles rencontres.

### **Groupe des Douze Plus**

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (45 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres groupes géopolitiques sont : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique et le groupe latino-américain (GRULAC).

Les délégués des membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent pendant les assemblées de l'UIP pour harmoniser leurs positions autant que possible. Le président actuel du groupe est John Austin (Royaume-Uni).

Les travaux du groupe sont préparés par un comité directeur, dont M. Versnick fait partie en sa qualité d'ancien président du groupe (2003-2005) et en tant que membre du Comité exécutif de l'UIP. Le comité directeur s'est réuni à Londres le 15 septembre 2008.

Lors de la première réunion du groupe à Genève, **M. Versnick** a fait un rapport détaillé sur les discussions au sein du Comité exécutif de l'UIP et a répondu aux questions des membres, plus particulièrement au sujet du budget pour 2009. Le groupe a souscrit à ses remarques sur le budget (voir plus haut) et le président les a ultérieurement présentées au Conseil lors du débat sur le budget.

M. Versnick a aussi défendu la solution que le Comité exécutif proposait quant à l'affiliation de la Palestine. Il a dit que, initialement et comme la plupart des membres des Douze Plus, il n'était pas partisan d'un changement des statuts. Lors de la précédente assemblée au Cap, il était toutefois clairement apparu que c'était la seule façon d'éviter qu'une majorité au Conseil n'approuve l'affiliation de la Palestine au mépris des statuts. En se pliant, les représentants des Douze Plus ont pu reprendre l'initiative dans le débat au Comité exécutif et ont obtenu que l'affiliation aille au CLP, la seule institution qui puisse être considérée comme un parlement dans le sens où l'entend l'UIP. L'acquis de cet amendement aux statuts serait cependant remis en cause si l'on devait conclure par la suite que le CLP ne peut finalement être admis pour le motif qu'il ne fonctionne pas. Une solution pragmatique, où le CNP est autorisé à temporairement représenter le CLP, était la seule façon d'admettre effectivement le « parlement de la Palestine » et d'éviter que le Conseil ne finisse par reconnaître le CNP comme parlement.

Certains intervenants ont suggéré de diviser la proposition du Comité exécutif en deux motions, en décidant séparément de l'affiliation du « parlement de la Palestine » (c'est-à-dire du CLP) et de la représentation de ce parlement par le CNP. M. Versnick s'est opposé à cette suggestion. Selon lui, il était préférable de limiter la décision à l'affiliation du parlement de la Palestine, la reconnaissance du CNP n'étant que le moyen de mettre effectivement en œuvre cette décision dans les circonstances actuelles. Ainsi, lorsque les circonstances changent, l'UIP pourra toujours mettre sa décision en œuvre d'une autre manière, sans devoir retirer un statut qui aurait été accordé au CNP. Le groupe des Douze Plus s'est relié à cette position.

### **Contacts bilatéraux de la délégation belge**

**Mme de Bethune** a rencontré M. Likachev, vice-président de la commission des Affaires étrangères et président du groupe d'amitié pour la Belgique et le Luxembourg du Conseil de la Fédération (sénat) de Russie. L'entretien a surtout porté sur la question de la Géorgie et sur les possibilités de renforcer la coopération entre les parlements des deux pays.

**M. de Donnea** a rencontré M. Mokolo, Premier Vice-président du Sénat de la République démocratique du Congo. Ils ont notamment parlé d'une visite éventuelle d'une délégation du parlement congolais en Belgique en 2009, à l'invitation de la section bilatérale Belgique - R. D. Congo.

---